

**Question orale à M. Jean-Claude MARCOURT, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, « sur les perspectives d'avenir pour la sidérurgie wallonne et le suivi de la résolution du 30 avril 2009. »**

**Bernard WESPHAEL, Député  
Chef du groupe Ecolo**

**Parlement wallon, le 18 novembre 2009**

Monsieur le Ministre.

Petit à petit, il semble que la sidérurgie renaisse à la vie et qu'un certain nombre de signaux repassent progressivement au vert.

Ainsi, MittalArcelor a renoué avec les bénéfices lors du troisième trimestre 2009 après les pertes enregistrées lors des deux trimestres précédents (respectivement 1,1 milliard USD et 903 millions USD).

Le redémarrage des sites mis sous cocon s'amorce. A Liège, on ne parle pas encore de redémarrer les hauts-fourneaux, mais le laminage à chaud de Chertal est en passe de reprendre ses activités, de sorte que le froid (en plein redémarrage quant à lui) pourra bientôt s'approvisionner sur place plutôt qu'à Dunkerque ou ailleurs.

Peu à peu, des travailleurs reprennent le chemin du chaud, même si beaucoup sont encore dans l'attente.

Vous avez, M. le Ministre, commandé à la Sogepa une étude sur l'avenir de la sidérurgie wallonne. Cette étude a été réalisée par la Sogepa, en collaboration avec le consultant Laplace Conseil, un cabinet de conseil en stratégie et gestion opérationnelle, spécialisé dans l'industrie des métaux et des minéraux.

Sans qu'il soit question de crier victoire, il semble que les perspectives mises en évidence par l'étude soient plutôt marquées du sceau d'un optimisme raisonnable et prudent plutôt que d'un pessimisme noir quant à l'avenir de la sidérurgie wallonne intégrée.

M. le Ministre pourrait-il en dire plus sur les atouts et les faiblesses de la sidérurgie wallonne, les investissements proposés, sa façon de voir les choses et, le cas échéant, sur son échéancier ?

J'ose le redire. Plus que jamais, la problématique de la sidérurgie wallonne doit aussi s'appréhender à l'aune d'une véritable politique industrielle européenne dans les secteurs stratégiques et, dans ce cadre, d'un pôle européen de l'acier.

Entre autres, j'insiste notamment sur le fait qu'à la suite d'une proposition de résolution conjointement déposée par M. Onkelinx et moi-même, notre Parlement a souligné en avril dernier, dans une résolution de compromis adoptée à l'unanimité, (je cite) l'intérêt « pour l'emploi et pour le climat de produire de l'acier dans des pays à haut niveau de protection sociale et environnementale » sous condition que « le gouvernement développe des politiques d'économies d'énergie et d'environnement » et mette en œuvre « une politique volontariste de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans tous les secteurs, tels que le transport, l'habitat et le tertiaire ».

A mon sens, il y a lieu de saisir les instances européennes et d'en faire l'une des priorités de la présidence belge de l'Union européenne.

Monsieur le Ministre pourrait-il nous faire un état des lieux de ses contacts et de ses initiatives en ce sens, ainsi qu'un état du suivi de la résolution adoptée le 30 avril dernier, en ce compris plus spécialement les alinéas appelant à un plan européen ambitieux pour soutenir le redéploiement économique, ainsi qu'à « la régulation et l'encadrement des marchés financiers et la remise de ces derniers au service de l'économie réelle » ?

Bernard Wesphael